

Traduction : Ce formulaire est uniquement destiné à servir d'aide à la traduction ou au remplissage. Veuillez remplir uniquement le formulaire original en allemand.

Déclaration relative à la détermination a posteriori du droit applicable et du nom à la suite du mariage

(Article 10, paragraphe 2, de la loi d'introduction du code civil allemand (EGBGB), articles 1355, 1355 a, 1355 b du Code civil allemand (BGB), article 48 de la loi EGBGB)

Remarque concernant la compétence
Si l'acte de mariage n'a pas été inscrit dans un registre des mariages allemand, le service d'état civil compétent pour recevoir valablement la déclaration relative au port du nom est celui dans le territoire de compétence duquel l'un des époux est ou a été domicilié en dernier, ou a sa résidence habituelle. En l'absence d'inscription au registre, le service d'état civil I de Berlin est compétent uniquement lorsqu'aucun des époux n'a jamais résidé en Allemagne. Le fait d'avoir été anciennement domicilié en Allemagne (y compris durant l'enfance) fonde également la compétence du service d'état civil de l'ancien domicile.

Époux / Personne 1 (Nom de famille, nom de naissance, t o u s les prénoms ; date de naissance, adresse postale, nationalité(s), courriel)	
Courriel : Êtes-vous / Avez-vous été domicilié(e) en Allemagne ? <input type="checkbox"/> non, je n'ai encore jamais été domicilié(e) en Allemagne (y compris durant mon enfance) <input type="checkbox"/> oui : (dernière) adresse en Allemagne :	
Épouse / Personne 2 (Nom de famille, nom de naissance, t o u s les prénoms ; date de naissance, adresse postale, nationalité(s), courriel)	
Courriel : Êtes-vous / Avez-vous été domicilié(e) en Allemagne ? <input type="checkbox"/> non, je n'ai encore jamais été domicilié(e) en Allemagne (y compris durant mon enfance) <input type="checkbox"/> oui : (dernière) adresse en Allemagne :	
Mariage	Nous avons contracté mariage le _____ (date) à _____ (lieu) ; nous n'avons alors pas remis de déclaration valable sur le territoire d'application du droit allemand relative à la détermination du droit applicable ou du nom.
Choix du droit applicable	Nous déterminons que la base juridique de la déclaration relative au port du nom à la suite du mariage est : <input type="checkbox"/> le droit allemand <input type="checkbox"/> le droit _____ (Il doit s'agir du droit allemand <u>ou</u> du droit étranger du pays d'origine de l'un des époux ou du pays de séjour de l'un des époux !)

Traduction : Ce formulaire est uniquement destiné à servir d'aide à la traduction ou au remplissage. Veuillez remplir uniquement le formulaire original en allemand.

**Nous déterminons que nous portons les noms suivants :
(veuillez compléter)**

Déclaration de nom Époux / Personne 1	Nom de famille : _____ (en cas de double nom, avec ou sans trait d'union) Prénoms (le cas échéant) : _____ Autres éléments du nom (le cas échéant) : _____
Déclaration de nom Épouse / Personne 2	Nom de famille : _____ (en cas de double nom, avec ou sans trait d'union) Prénoms (le cas échéant) : _____ Autres éléments du nom (le cas échéant) : _____

En cas de choix d'un double nom commun, nous sommes informés du fait qu'en vertu du droit allemand, l'ordre des parties du nom et la graphie doivent être identiques pour les deux conjoints.

Alternativement, le droit allemand permet le choix d'un nom de mariage commun et l'adjonction d'un deuxième nom pour le conjoint dont le nom de famille n'est pas devenu le nom de mariage.

Le nom ne peut toutefois pas se composer de plus de deux parties.

Remarque concernant le nom porté par les enfants communs
La détermination d'un nom de famille commun (nom de mariage) peut s'étendre aux enfants communs dont le port du nom est régi par le droit allemand. Si les enfants n'ont pas encore atteint l'âge de cinq ans ou s'ils n'ont pas encore de nom de famille sur le territoire d'application du droit allemand, le nom de famille commun leur est attribué de plein droit. Les enfants de plus de cinq ans doivent accepter le changement de nom dans une déclaration séparée.
Enfants communs (Nom de famille, prénoms, domicile, date et lieu de naissance, nationalité(s))

Traduction : Ce formulaire est uniquement destiné à servir d'aide à la traduction ou au remplissage. Veuillez remplir uniquement le formulaire original en allemand.

Je suis / Nous sommes informé(e)(s) que le port du nom de mariage peut être attesté uniquement au moyen d'une attestation payante.

Je demande / Nous demandons la délivrance de _____ (nombre) attestation(s) payante(s) certifiant la validité de la déclaration de nom.

Je souhaite / Nous souhaitons payer les frais d'attestation si possible par ePayment, sinon par virement.

Je souhaite / Nous souhaitons payer les frais d'attestation par virement.

Les frais d'attestation d'état civil sont soumis à la réglementation du Land compétent.

Nous sommes / Je suis informé(e)(s) que la présente déclaration relative à la détermination du nom de mariage est irrévocable durant le mariage existant.

Nous acceptons / J'accepte que le service d'état civil, aux fins de l'accomplissement de ses missions légales et du traitement de notre / ma déclaration, échange avec nous / moi et avec des tiers, y compris par courriel, en faisant usage de données à caractère personnel

_____ (Époux / Personne 1)

_____ (Épouse / Personne 2)

J'atteste l'authenticité des signatures portées ci-dessus en ma présence.

Les déclarant(e)s ont justifié leur identité par

_____ n°
(Type de document d'identité)
établi le _____ (Époux / Personne 1)

_____ n°
(Type de document d'identité)
établi le _____ (Épouse / Personne 2)

Lieu, date :

_____, le

(Sceau)

(Fonctionnaire consulaire)

Merci de relier les formulaires de plusieurs pages de manière à ce que ces dernières ne puissent être séparées !

Après avoir complété le formulaire, veuillez l'imprimer, le signer et l'envoyer au format papier original par la poste au service d'état civil compétent. Les photocopies simples ou documents transmis par voie électronique ne sont malheureusement pas valables pour une utilisation par les services d'état civil.